



[Veille législative juin 2012]

Décision du 12 avril 2012 portant restriction à l'importation, la préparation, la prescription et la délivrance de préparations magistrales, officinales et hospitalières définies à l'article L. 5121-I du code de la santé publique, y compris de préparations homéopathiques, contenant l'une des substances suivantes : almitrine, bupropion, chlordiazépoxyde, duloxétine, naltrexone, pifrénidone, roflumilast ou venlafaxine

[AMM - BENZODIAZEPINES - BUPROPION - MEDICAMENTS - NALTREXONE - PHARMACIE - USAGE DETOURNE]

Décision du 12 avril 2012 portant restriction à l'importation, la préparation, la prescription et la délivrance de préparations magistrales, officinales et hospitalières définies à l'article L. 5121-I du code de la santé publique, y compris de préparations homéopathiques, contenant l'une des substances suivantes : clorzébate dipotassique, diazépam, fluoxétine, furosémide, hydrochlorothiazide, imipramine, metformine, méthylphénidate, paroxétine, spironolactone ou topiramate

[AMM - ANTIDEPRESSEURS - BENZODIAZEPINES - DEPENDANCE - PHARMACIE - SYNDROME DE SEVRAGE]

Décision du 12 avril 2012 portant interdiction d'importation, de préparation, de prescription et de délivrance de préparations magistrales, officinales et hospitalières définies à l'article L. 5121-I du code de la santé publique, y compris de préparations homéopathiques, contenant du clenbutérol, du clonazépam, de l'exénatide, du liraglutide, du méprobamate, de l'orlistat ou de la synéphrine

[AMM - CLONAZEPAM - DEPENDANCE - PHARMACIE]

Arrêté du 5 juin 2012 fixant la liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'article L. 232-26 du code du sport

[AMPHETAMINES - COCAINE - DOPAGE - LUTTE - PRODUIT DOPANT - SPORT - STIMULANTS]

Arrêté du 8 juin 2012 portant application d'une partie de la réglementation des stupéfiants aux médicaments à base de tianeptine administrés par voie orale

[ANTIDEPRESSEURS ; MEDICAMENTS ; SANTE PUBLIQUE ; USAGE DETOURNE]

Pour info

Rapport de M. Rieu et P. Queneau au nom du groupe de travail de l'Académie nationale de médecine, adopté le 5 juin 2012 : « *Sport et dopage* ».